



Innocent Gentillet entre droit, histoire et théologie : une pensée au-delà de l'anti-machiavélisme

Lieu : Università degli Studi di Padova, Dipartimento di Studi linguistici e letterari, Complesso Beato Pellegrino, aula 2 - via suor Elisabetta Vendramini, 13 - I - 35137 Padova (Italie)

Date : les 12 et 13 février 2026

Organisation : Les propositions de contributions doivent comprendre un titre et un résumé de 200 mots. Elles doivent être adressées en pièce jointe (PDF) à giacomo.sanavia@unipd.it et anna.bettoni@unipd.it avant le 14 septembre 2025. Elles seront ensuite examinées par le Comité scientifique du colloque et une réponse sera donnée au plus tard le 30 septembre 2025.

Argumentaire :

Parmi les grandes figures de la pensée politique huguenote, le juriste de Vienne Innocent Gentillet a connu une réception critique complexe et tourmentée. Contemporain et collaborateur d'éminents personnages tels que François Hotman et Philippe Duplessis-Mornay, lui aussi juriste, historien et théologien, Gentillet n'a longtemps bénéficié que d'une reconnaissance partielle, le plus souvent circonscrite à son rôle précurseur dans la critique des doctrines de Niccolò Machiavel. En ce sens, le succès immédiat et durable de son œuvre majeure, le *Discours sur les moyens de bien gouverner* – connue de manière significative sous le titre d'*Anti-Machiavel* (1576) – a, semble-t-il, contribué à occulter jusqu'aux éléments les plus essentiels de son itinéraire biographique. À tel point que les recherches archivistiques menées par Antonio D'Andrea et Pamela D. Stewart dans les années 1960 et 1970 ont comblé un vide manifeste, déjà perceptible dans les travaux des grands historiens de la France et du Dauphiné. Ces investigations, doublées de l'intérêt renouvelé que Gentillet a suscité à cette époque, ont permis de reconstruire une trajectoire biographique jusqu'alors enfouie sous un amas d'informations encyclopédiques imprécises ou erronées, et ont abouti à une réédition commentée de l'*Anti-Machiavel*, publiée à Genève en 1968 puis à Florence en 1974. Malgré ces avancées notables, de nombreux aspects de la carrière politique et juridique, de l'œuvre

écrite et de la pensée de Gentillet demeurent encore aujourd'hui largement inexplorés : de fait, le juriste huguenot reste une figure marginale dans les recherches contemporaines sur l'histoire de la pensée politique ou sur les guerres de Religion.

Il semble désormais évident que les idées et l'activité de Gentillet méritent d'être étudiées au-delà de sa simple opposition à Machiavel. Dès le premier quart du XXe siècle, après les dernières lectures qui limitaient l'intérêt de Gentillet à son rôle dans la naissance de l'anti-machiavélisme (Burd et Mohl), certains auteurs ont commencé à repenser sa place dans le contexte politique de son époque. C'est le cas de Friedrich Meinecke qui, dans son *Die Idee der Staatsräson in der neueren Geschichte*, bien que brièvement, soulignait déjà l'importance de replacer l'*Anti-Machiavel* dans le cadre plus large de la littérature monarchomane (avec laquelle l'œuvre avait traditionnellement été associée). Bien entendu, cette perspective demeurait en lien, à des degrés divers, avec la critique de Machiavel – domaine dans lequel Gentillet trouve encore aujourd'hui son principal espace de réception – mais elle ouvrait néanmoins la voie à une compréhension partiellement autonome de son œuvre. Le véritable enjeu réside désormais dans la capacité à reconstruire précisément cet espace d'autonomie, d'autant plus que la pensée politique huguenote dans son ensemble a souvent été sujette à des simplifications, voire à des distorsions, en raison de son instrumentalisation dans les débats du XIXe siècle sur le républicanisme et la démocratie. C'est dans ce contexte que Sydney Anglo a proposé de dépasser l'approche de Meinecke. Il a montré, dans plusieurs pages, que Machiavel était en réalité peu présent dans la littérature monarchomane. De son côté, Paul-Alexis Mellet, qui ne se situe pas dans la tradition des études sur Machiavelli, a lui aussi mis en évidence les différences entre des textes comme les *Vindiciae contra tyrannos*, la *Franco-Gallia* et le *Discours* de Gentillet, qu'il rattache plutôt au mouvement des *malcontents* (1574-1576). Enfin, le chercheur espagnol José Luis Egío García a consacré plusieurs études à Gentillet, analysant notamment ses *Remonstrances* (1574 et 1576) et son premier *Anti-Machiavel*. Il y montre comment Gentillet, à partir de la propagande des *malcontents*, a développé une pensée politique solide, fondée sur le droit et la théologie, visant à définir les « piliers » de la monarchie héréditaire française et de l'autorité royale.

Sous couvert de critiques plus ou moins ciblées à l'encontre du *Principe* et des *Discorsi* de Machiavel, Gentillet cherchait avant tout, dans son *Discours*, à exposer les principes d'une véritable construction théorique, nourrie d'un large éventail d'intérêts, de cibles polémiques, de sources et de références. Cela apparaît aujourd'hui clairement. Parmi ces éléments – qui montrent à quel point sa réflexion dépasse celle d'un simple pamphlétaire ou d'un commentateur – on peut relever : les revendications de la noblesse et la critique des courtisans italiens influents à la cour, la remise en question des modèles républicains et, en contrepoint, la valorisation des institutions du système monarchique (les États généraux, les princes de sang, le Parlement), l'usage des sources historiques latines et le recours fréquent aux chroniques françaises des XIVe et XVe siècles (de Froissart à Commines), ou encore l'influence des philosophes antiques et la réinterprétation des idées des grands penseurs de la génération précédente (Claude de Seyssel et Louis Le Roy). Ces dimensions ont été récemment réévaluées dans les travaux critiques consacrés à Gentillet, à partir notamment des éditions commentées modernes de son *Anti-Machiavel*. Parallèlement, de tels champs d'investigation apparaissent aujourd'hui comme autant de pistes fécondes pour de futures recherches, qui pourraient repenser de manière minutieuse l'analyse philologique des *Remonstrances* et du *Discours*, l'étude des sources classiques et modernes mobilisées (y compris les connaissances historiques qui valurent à Gentillet la réputation de *polyhistor*), la place du juriste dans la longue durée de la réflexion politique française, ou encore l'examen du rapport entre ses propositions et le contexte politico-militaire de la première phase des guerres de Religion. Par ailleurs, l'œuvre tardive de Gentillet demeure en grande partie obscure, et son évolution intellectuelle, notamment sur le plan religieux, mériterait d'être mieux comprise. Il serait pertinent, par

exemple, de mieux évaluer l'influence de Calvin et Théodore de Bèze dans la production de Gentillet, ainsi que d'examiner la continuité entre le deuxième livre de l'*Anti-Machiavel* (consacré à la religion) et ses écrits ultérieurs, comme l'*Apologie, ou défense pour les chrétiens de France* (1578 et 1588) ou encore le vaste *Bureau du Concile de Trente* (1586).

D'autres aspects de l'œuvre du juriste huguenot méritent également une attention renouvelée. Par exemple, sa formation juridique – qu'il a reçue à l'université de Grenoble, sous la houlette du célèbre juriste portugais António Gouveia – a fait l'objet de certaines analyses, qui ont mis en évidence les traits caractéristiques de l'« humanisme juridique » auquel Gentillet adhère. Cela étant, une lecture plus systématique de ses écrits dans cette perspective permettrait d'enrichir considérablement leur interprétation : elle ouvrirait, entre autres, la voie à une exploration plus poussée des sources de sa pensée, notamment les affinités possibles avec les théories des grands juristes du droit français de la fin du Moyen Âge. À partir d'une telle analyse, mais aussi en s'appuyant sur les dimensions politiques et théologiques de sa réflexion, il serait même possible de mieux saisir l'originalité des positions défendues par Gentillet, notamment sa prise de position claire en faveur de la Réforme calviniste, qu'il considère comme l'aboutissement « naturel » du gallicanisme médiéval. De cette manière, il serait également possible de corriger certaines simplifications récurrentes dans l'historiographie à son sujet. En ce sens, les rapprochements possibles entre l'*Anti-Machiavel* et des ouvrages contemporains tels que la *République* de Jean Bodin (également publiée en 1576) incitent à aller plus loin : la liste de ses lecteurs et admirateurs potentiels est longue, et elle permet de réévaluer son importance dans le canon littéraire français de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle.

Il en va de même pour sa lecture de Machiavelli. Loin d'un simple rejet dogmatique, celle-ci s'avère profonde, structurée et parfois même novatrice, contrastant avec l'accueil globalement favorable réservé aux écrits du Florentin en France depuis les années 1540. La spécificité de l'anti-machiavélisme de Gentillet mérite ainsi d'être analysée indépendamment d'une approche exclusivement centrée sur les erreurs ou malentendus qu'on lui attribue : il s'agit plutôt de retracer les origines, le développement et les implications de ses critiques dans le contexte plus large de la pensée politique française de son temps. Des avancées significatives ont d'ailleurs été accomplies dans ce domaine. Les travaux de Pamela D. Stewart, par exemple, ont mis en évidence la manière dont plusieurs déformations historiquement attribuées à Gentillet résultaient en réalité des premières traductions françaises de Machiavelli. De son côté, Sydney Anglo a apporté des éclairages précieux, notamment sur la deuxième édition augmentée de l'*Anti-Machiavel* (1585), où Gentillet introduit de nouveaux éléments tirés des *Hsitorie Fiorentine* et de l'*Arte della guerra*. Comme l'a montré récemment Egío García, on y trouve par exemple des réflexions intéressantes sur les armées : Gentillet défend l'idée d'un usage des troupes de mercenaires ou de nobles, contre les « armes propres » (c'est-à-dire nationales) que Machiavel prônait dans ses ouvrages.

Enfin, un autre chantier passionnant serait d'explorer davantage la réception de l'*Anti-Machiavel*, un ouvrage qui a eu un succès rapide et durable, non seulement en France mais aussi à l'étranger. Bien que ce champ soit relativement bien documenté, il reste encore beaucoup à dire : on pourrait comparer les différentes éditions françaises, analyser les préfaces, ou encore examiner de plus près les premières traductions – comme celle en latin de 1577 ou celle en anglais de 1602. À cet égard, on connaît moins la traduction allemande, la *Regentenkunst*, parue bien avant la version anglaise : récemment, Elsa Kammerer a montré à quel point cette édition, traduite par Georg Nigrinus et supervisée par Johann Fischart, peut nous en apprendre sur la diffusion des idées du juriste huguenot dans les pays germanophones, ainsi que sur leur rôle dans l'histoire transnationale de l'anti-machiavélisme.

À partir de ces considérations, le colloque pourra devenir l'occasion pour réfléchir sur cette figure longtemps décriée de la période des guerres de Religion, sur l'ensemble de ses œuvres (y compris les moins connues), sur les différents aspects de sa production, ainsi que sur

le succès – en France comme à l'étranger – de sa pensée. Les questions directrices, mais difficilement exclusives, du colloque seront donc les suivantes :

- La trajectoire biographique de Gentillet, sa carrière juridique et politique, ses contacts.
- Les œuvres de Gentillet : les *Remonstrances*, l'*Anti-Machiavel* (1576 et 1585), l'*Apologie*, le *Bureau*.
- Gentillet, la pensée politique huguenote et la littérature monarchomane, parallélismes et différences.
- La pensée politique de Gentillet : lectures, sources, propositions politiques.
- La place de l'histoire dans la pensée de Gentillet.
- Le volet religieux de la pensée de Gentillet, la présence de Calvin et Bèze dans son œuvre.
- Le volet juridique de la pensée de Gentillet.
- Les premiers lecteurs de Gentillet.
- Gentillet lecteur de Machiavelli, l'anti-machiavélisme.
- La pensée militaire de Gentillet, la deuxième édition de l'*Anti-Machiavel*.
- La circulation européenne et l'impact de l'*Anti-Machiavel*.

Œuvres de Gentillet :

Remonstrance au roy tres-chrestien Henry III. de ce nom, roy de France et de Pologne, sur le fait des deux edicts de sa Majesté donnez à Lyon, l'un du X. de septembre, et l'autre du XIII. d'octobre dernier passé, presente année 1574. touchant la necessité de paix, et moyens de la faire, Francfort [Genève], [Jean Berjon pour Jean I Lertout], 1574.

Brieve remonstrance à la noblesse de France sur le fait de la Declaration de Monseigneur le Duc d'Alençon, faicte le 18. de septembre 1575, en Remonstrance au roy tres-chrestien Henry III. de ce nom, roy de France et de Pologne, sur le fait des deux edicts de sa Majesté donnez à Lyon, l'un du X. de septembre, et l'autre du XIII. d'octobre dernier passé, presente année 1574. touchant la necessité de paix, et moyens de la faire, Aygenstain [Genève], Gabriel Jason [Jacob Stoer], 1576.

Discours sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un royaume ou autre principauté : divisez en trois parties, à savoir, du conseil, de la religion et de la police que doit tenir un prince : contre Nicolas Machiavel Florentin : à treshaut et tres-illustre prince François duc d'Alençon, fils et frere de roy, [Genève], [Jacob Stoer], 1576.

Anti-Machiavel, Édition de 1576, avec commentaires et notes par C. E. Rathé, Genève, Droz, «Classiques de la pensée politique, 5 » 1968.

Discours contre Machiavel, A New Edition of the Original French Text with Selected Variant Readings, Introduction, and Notes by A. D'Andrea and P. D. Stewart, Florence, Casalini Libri, 1974.

Declaration de l'auteur des Discours contre Machiavel, pour satisfaire aux plaintifs d'aucuns Italiens, [Genève], [Jacob Stoer], 1576.

Apologie, ou defense pour les chrestiens de France, qui sont de la religion evangelique ou reformée : satis-faisant à ceux qui ne veulent vivre en paix et concorde avec eux, Genève, Pour Antoine Chuppin, 1578.

Discours d'Etat, sur les moyens de bien gouverner et maintenir en bonne paix un Royaume ou autre principauté. Divisez en trois livres. Par le President Gentillet. Contre Nicolas Machiavel Florentin. Dernière édition corrigée & augmentée de plus de la moitié, Lausanne, Jehan Chiquelle, 1585.

Bureau du Concile de Trente Auquel est monstré qu'en plusieurs poincts iceluy Concile est contraire aux anciens Conciles et Canons et à l'autorité du Roy, [Genève], Par Denis Preudhomme, 1586.

[Simon Goulart] Apologie pour les chrestiens de France de la religion evangelique ou reformée, fondée sur la S. Escriture, et approuvée par la raison, et par les anciens canons. Au Roy de Navarre. Par Innocent Gentillet justiconsulte dauphinois. Dernière édition, tellement augmentée que c'est comme une oeuvre nouvelle, [Genève], [Ellie Vollier], 1588.

Praxis aurea celeberrimi et antiqui juris utriusque doctoris, Joannis Petri de Ferrariis Papiensis, rerum quotidianarum, quae ad usum forensem pertinent, brevem et eruditam tractationem, receptioresque in judiciis sententias, Genève, Eustache Vignon, 1594.

Bibliographie indicative :

ANGLO S., *Machiavelli The First Century. Studies in Enthusiasm, Hostility and Irrelevance*, Oxford, Warburg Studies, 2005.

CARTA P., « Les exilés italiens et l'anti-machiavélisme français au XVI^e siècle », *Laboratoire italien* [en ligne], 3 (2002).

D'ANDREA A., « The last Years of Innocent Gentillet: 'Princeps adversariorum Machiavelli' », *Renaissance quarterly*, 20 (1967), pp. 12-16.

« The Political and Ideological Context of Innocent Gentillet's Anti-Machiavel », *Renaissance quarterly*, 23 (4 1970), pp. 397-411.

DE FELICE P., « À propos d'un Concile: Le Bureau du Concile de Trente par Innocent Gentillet », *Bulletin Historique et Littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 108 (1962), pp. 185-191.

EGIO GARCIA J. L., *Calvinismo, galicanismo y antimachiavelismo en el pensamiento político de Innocent Gentillet (1532-1588)*, Tesis doctoral dirigida por A. Rivera García, Universidad de Murcia, 2015, [en ligne]

<https://digitum.um.es/jspui/bitstream/10201/47880/1/Jos%C3%A9LuisEg%C3%ADoGarc%C3%ADa.pdf>.

« Una objeción calvinista a la secularización de lo político. La intervención de Gentillet, L'Espine y La Popelinière en el debate providencia fortuna », dans *Religión y política. Controversias históricas y retos actuales*, Pamplona, Pamiela, 2015, pp. 55-80.

« Calvinismo y galicanismo en el Antimachiavelo de Innocent Gentillet », dans *Maquiavelo y la construcción de lo político*, Madrid, Biblioteca Nueva, 2016, pp. 377 - 391.

« Innocent Gentillet y François Hotman: Humanismo jurídico y Reforma protestante en la Francia del siglo XVI », dans *Humanismo cristiano y Reforma protestante (1517-2017)*, Salamanca, Universidad Pontificia de Salamanca, 2018, pp. 175 - 190.

« La crítica del calvinista Innocent Gentillet (1535-88) al ejército de milicias de Maquiavelo : respuesta de la Francia nobiliaria a *Dell'arte della guerra* », *Las Torres de Lucca. Revista internacional de filosofía política*, 11 (2 2022), pp. 309 - 322.

HELLER H., *Anti-Italianism in 16th century France*, Toronto/Buffalo, University of Toronto Press, 2003.

MACHIAVELLI N., *Il Principe*, edited by L. Arthur Burd, with an Introduction by Lord Acton, Oxford, Clarendon Press, 1891.

The Prince, edited by Quentin Skinner and Russell Price, Cambridge, Cambridge University Press, 1988 (2019²).

MASTELLONE S., *Venalità e machiavellismo in Francia (1572-1610)*, *All'origine della mentalità politica borghese*, Florence, Casa editrice Leo Olschki, 1972.

MEINECKE F., *Die Idee der Staatsräson in der neuen Geshichte*, München, Oldenbourg, 1924.

MELLET P.-A., *Les traités monarchomaques (1560-1600)*, Genève, Droz, 2007.
PROCACCI G., *Machiavelli nella cultura europea dell'età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 1995.
RATHE C. E., «Innocent Gentillet and the first Anti-Machiavel», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 27 (1965), pp. 186-225,
STEWART, Pamela D., *Innocent Gentillet e la sua polemica antimachiavellica*, Florence, La Nuova Italia Editrice, 1969.
VON MOHL R., *Die Geschichte und Literatur Staatswissenschaften*, Erlangen, F. Enke, 1855-58, pp. 549-550.

Comité scientifique :

Anna Bettoni
Paolo Carta
José Louis Egío García
Jean-Louis Fournel
Paul-Alexis Mellet
Alessandra Petrina
Andrea Salvo Rossi
Giacomo Sanavia
Daniele Speziari
Jean-Claude Zancarini

Contacts:

giacomo.sanavia@unipd.it, anna.bettoni@unipd.it

